



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 1^{er} février 2021

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 5 janvier 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 361 20 00005, déposée par l'EARL DAULLE, représenté par M. Nicolas DAULLE pour le changement de destination d'un bâtiment agricole en 5 logements pour location sur le territoire de la commune de Pierre-Levée.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 28 janvier 2021 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Ce projet permet de revaloriser des bâtiments agricoles actuellement inutilisés.

Conformément à l'article L151-11 du Code de l'urbanisme, je vous rappelle que cet avis est conforme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Gislaine PINGUET
Service instructeur
Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement et de la
Planification
17, boulevard de la Marne
77120 COULOMMIERS

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU